

REPUBLIQUE DU BENIN  
Fraternité-Justice-Travail  
\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
\*\*\*\*\*

N° 03/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE**

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 4 février 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

#### **Mise en place de l'Unité d'appui en Ressources humaines à la présidence de la République.**

Les réformes structurelles et les transformations remarquables que notre pays a connues ces dernières années ont été rendues possibles grâce notamment à la mobilisation de compétences et expertises de grande qualité, tant au niveau national qu'international.

Pour maintenir durablement cette dynamique de progrès, dans le sens de l'amélioration des indicateurs de développement, il convient de mettre en place un mécanisme permettant d'identifier, d'attirer et de fidéliser les compétences nécessaires afin de couvrir les besoins de recrutements stratégiques.

Ceci favorisera la disponibilité, en temps voulu, de profils recherchés à déployer diligemment auprès des structures de l'Etat qui en exprimeraient le besoin.

C'est pourquoi, le Conseil a adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Unité d'appui pour parvenir à cette fin.

### **II- Communications.**

#### **II-1. Missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de contrôle technique dans le cadre du projet de construction d'un centre équestre national.**

La réalisation de ce projet intègre une unité de la garde montée de la Police républicaine. De façon globale, il sera érigé d'importantes infrastructures sportives dont celles destinées à la pratique de l'équitation militaire et civile, avec des équipements socio-éducatifs.

Après la conduite des étapes préparatoires, le chantier entre dans sa phase de construction et c'est pour cela que le présent mandat est donné à des cabinets pour en garantir la bonne exécution.

**II-2. Mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre du projet de construction du marché régional de Houéssi à Èkpè, commune de Sèmè-Podji.**

C'est une infrastructure marchande de grand standing qui s'inscrit dans le vaste programme de construction et de modernisation des marchés urbains et régionaux dont la finalité est de doter les communes d'équipements modernes et fonctionnels. Le projet contribuera conséquemment à l'accroissement notable des recettes de la commune et à créer plusieurs emplois connexes liés à son fonctionnement.

Les travaux à réaliser prennent en compte la construction des halles, des boutiques, des magasins et hangars ; de même que la viabilisation et la mise en place des services, des aires de stationnement et autres commodités d'accompagnement.

**II-3. Contractualisation pour des travaux d'aménagement du côté ouest du tronçon de route entre la cité administrative d'Ahossougbéta et le carrefour Tokan dans la commune d'Abomey-Calavi.**

Dans la perspective de la mise en service de cette cité dont la construction s'achèvera cette année, il est apparu opportun de procéder au bitumage de la section de voie qui la relie au carrefour Tokan sur l'axe Calavi-Kpota-Hévié-Cococodji.

Ces travaux visent à faciliter la circulation vers ce pôle administratif, au regard du trafic important que devrait générer son ouverture au public.

Ils comprennent :

- l'aménagement en revêtement bitumineux du tronçon sur 2,26 km avec une emprise de 20 m, une chaussée bidirectionnelle (2x1 voie) et des ouvrages d'assainissement connexes ;
- la construction d'un collecteur enterré de 200x200 sur un linéaire de 1,36 km pour le drainage des eaux vers l'exutoire de Togba ;
- la mise en place d'équipements de sécurité et de lampadaires solaires photovoltaïques ;

- la plantation d'arbres d'alignement et l'aménagement des espaces verts.

En autorisant leur réalisation, le Conseil a, par la même occasion, marqué son accord pour que les cabinets retenus en assurent le contrôle, la surveillance et la maîtrise d'ouvrage déléguée.

#### **II-4. Missions de maîtrise d'œuvre complète et de fourniture d'équipements pour l'installation des blocs modulaires, en vue de la mise en place des campus numériques.**

Pour renforcer la qualité de la formation dans les universités publiques, un projet de télé-enseignement a été initié. Son opérationnalisation nécessite un écosystème complet d'apprentissage numérique, combinant des campus numériques modernes avec des salles de télé-enseignement modulaires et connectées, une plateforme nationale d'enseignement en ligne, des ressources pédagogiques ouvertes et structurées.

De tels aménagements permettront de pallier la saturation des amphithéâtres, de garantir l'équité territoriale et d'intégrer durablement les universités publiques béninoises dans la dynamique mondiale de l'éducation numérique.

Pour la première phase, il est prévu la création de 4.000 places réparties dans les villes de Cotonou, Parakou, Natitingou, Porto-Novo et Abomey-Calavi.

#### **III- Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées au ministère de la Santé :

**Directeur général de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires**

Monsieur Mètoyigbéna Blaise GUEZO-MEVO

**Directeur général de l'Agence nationale pour la Transfusion sanguine**

Monsieur Orou Bagou YOROU CHABI.



Fait à Cotonou, le 4 février 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.